

Arrêté N° 478 / MT/ du 04 SEP 2012
Portant nomination du Dirigeant Responsable du Programme
National de Sécurité de l'Aviation Civile

LE MINISTRE DES TRANSPORTS,

- Vu la Constitution;
- Vu la convention relative à l'Aviation Civile Internationale (OACI) signée Chicago le 07 décembre 1944, et ses annexes, entrée en vigueur en Côte d'Ivoire le 30 novembre 1960 ;
- Vu l'ordonnance n°2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile;
- Vu le décret n° 2008-09 du 23 janvier 2008 portant réglementation de la sécurité aérienne;
- Vu le décret n°2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé(ANAC) ;
- Vu le décret n° 2011-118 du 22 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2011-401 du 16 novembre 2011 portant organisation du Ministère des Transports ;
- Vu le décret n° 2012-241 du 13 mars 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2012-242 du 13 mars 2012 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'arrêté n°00027/MT/CAB du 25 janvier 2008 fixant les modalités d'application du décret n°2008-09 du 23 janvier 2008 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu la décision d'attente n°058/MT/CAB du 27 juin 2011 portant nomination du Directeur Général par intérim de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;

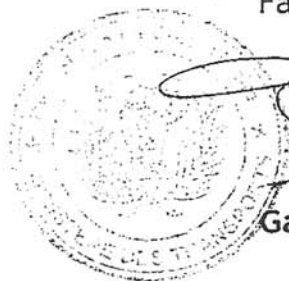
A R R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur Sinaly SILUE, Directeur Général par intérim de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile, est nommé **Dirigeant Responsable du Programme National de Sécurité**.

Article 2 : Le Dirigeant Responsable du Programme National de Sécurité est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre, du fonctionnement et de la supervision dudit programme en accord avec les normes et pratiques recommandées de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale ainsi que les règlements nationaux.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 04 SEP 2012



Gaoussou TOURE

Ampliations :

- Présidence....1
- Primature.... 1
- SGG..... 1
- ANAC..... 1
- J.O..... 1
- Archives.....1
- Intéressé.....1